



## Changer son statut d'étudiant en statut vie ,vie familiale

Par **galoka**, le **05/09/2013** à **14:41**

salut je suis un étudiant étranger .j'ai une fille avec une française que j'ai reconnue.je ne suis pas avec la mère de ma fille.je demande comment changer mon statut d'étudiant en vie privée vie familiale.la fille est née hors mariage.quelle sont les papiers que je dois fournir.merci je compte sur vous pour avoir des informations nécessaires

Par **amajuris**, le **05/09/2013** à **20:11**

bjr,

source: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml>

Parent d'enfant français:

Si vous êtes père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, vous pouvez recevoir une carte vie privée et familiale.

Vous n'avez pas à présenter de visa.

Vous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

50 € par mois ce n'est contribuer à l'entretien de son enfant, ni à son éducation si vous ne vivez pas avec.

cdt

Par **galoka**, le **05/09/2013** à **20:31**

quelle est la somme que je dois donner par mois?